

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03 JUILLET 2024

08- Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG DE LASSERRE N° TVX_2024_08

N° Ordre : DE-062-2024

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la voirie

Nomenclature : 1.1.1 marchés publics - travaux

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Saumont, après convocation régulière du Président du 26 juin 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (35 jusqu'au point 8 puis 36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : -

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE (arrivée à partir du point 09)

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Mélanie SERRE-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : -

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Nicolas LACOMBE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE
Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à M. Sébastien CRUSSIÈRES
Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Evelyne CASEROTTO à M. Hugues DAVID, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Frédéric SANCHEZ à M. Patrick GOLFIER
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH à M. Michel SABATHIER

Membres absents excusés (5 jusqu'au point 8 puis 4) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danièle
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Francescas : Mme Paulette LABORDE (absente jusqu'au point 08)

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES
Fieux : M. Joël AREVALILLO
Nérac : Mme Stéphanie GARBAY et M. Marc GELLY
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Votants : 43

Absents : 18

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts d'Albret Communauté ;
Vu la compétence voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu la commission voirie du 21/03/2024 au cours de laquelle le programme de travaux d'investissement de voirie 2024 a été présenté,

Vu la décision n° DEC-142-2023 du 19/12/2023 autorisant le Président à signer une convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lasserre pour l'aménagement et la sécurisation du bourg,

Considérant la demande de subvention au titre de la DETR en date du 09/01/2024,

Considérant que les services de l'état demandent aux collectivités de faire approuver les opérations de voirie et leurs plans de financement respectifs par le Conseil Communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg de Lasserre.

La commune de Lasserre s'est lancée dans une démarche d'aménagement et de sécurisation du bourg. Il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que

la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté. Une convention a donc été signée avec la commune et une demande de DETR a été faite.

Le plan de financement du projet est détaillé comme suit :

	CHIFFRAGE € HT	Répartition financière par compétence	
		CCAC	Mairie
TOTAL HT	221 693 €	123 865 €	97 828 €
TVA	44 339 €	24 773 €	19 566 €
TOTAL TTC	266 031 €	148 637 €	117 394 €
Amende de police	6 080 €		6 080 €
DETR (20%)	44 339 €	24 773 €	19 566 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			117 394 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			49 546 €
Reste à charge subventions et TVA déduites		49 546 €	121 728 €

Le montant estimatif du projet, à l'issue de la phase pro, étant supérieur à 221 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée, sans allotissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver** l'opération de voirie énoncée ci-dessus,
- ▶ **De valider** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- ▶ **De rappeler** qu'une convention de Co-Maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Lasserre,
- ▶ **D'autoriser** le Président à lancer une consultation, pour le marché TVX_2024_08, concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg de Lasserre,
- ▶ **D'autoriser** le Président à mener la procédure (y compris l'attribution), à signer l'ensemble des documents relatifs au marché TVX_2024_08 et à en assurer toute l'exécution.

► **De préciser** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 8 JUN 2024